



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5858^e séance

Jeudi 20 mars 2008, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettlhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/178).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-27827 (F)



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/178)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Ouganda et de la Somalie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Duale (Somalie) prend place à la table du Conseil; M. Butagira (Ouganda) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ould Abdallah à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mulet à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le

Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie, publié sous la cote S/2008/178.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ahmedou Ould Abdallah, et du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Edmond Mulet.

Je donne maintenant la parole à M. Ould Abdallah.

M. Ould Abdallah (*parle en anglais*) : La semaine dernière, le Gouvernement fédéral de transition a présenté sa stratégie de réconciliation, qui porte sur l'action locale visant à instaurer la paix dans l'ensemble du pays ainsi que sur les pourparlers engagés avec l'opposition à l'extérieur. Elle a été bien accueillie de toutes parts. Le plan gouvernemental prévoit que je supervise le processus et j'ai véritablement à cœur de réunir les parties dans des pourparlers préliminaires. J'espère arrêter prochainement la date et le lieu de ces discussions.

Je tiens ici à rendre hommage aux Somaliens, à mes collègues diplomates chargés de la question de la Somalie et aux membres du Groupe de contact international. Lorsque je suis intervenu devant le Conseil de sécurité en décembre dernier, j'ai plaidé pour que l'on en finisse avec l'immobilisme qui, depuis 17 ans, coûte cher et n'a toujours pas rétabli la paix dans le pays. Depuis, une nouvelle stratégie a été mise au point pour traiter le conflit et l'on observe des signes de progrès tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Avec l'accord total du Président Yusuf, le Premier Ministre Hussein a remanié son cabinet en l'allégeant, la moitié de ses membres n'étant pas des parlementaires. Cela a été salué dans le pays et sur la scène internationale. Autre signe de progrès, le Gouvernement s'est installé en janvier à Mogadiscio.

J'ai récemment passé trois jours en Somalie où je me suis entretenu avec le Président, le Président du Parlement et le Premier Ministre, qui m'ont tous assuré de leur attachement à la réconciliation. Je suis également intervenu devant le Parlement, qui appuie l'initiative en faveur de la paix. Par ailleurs, j'ai rencontré des membres de l'Alliance pour la seconde

libération de la Somalie. J'entretiens des contacts réguliers avec l'ensemble des parties. Je me suis rendu à Bruxelles, au Caire et à Addis-Abeba pour avoir des consultations avec les gouvernements et les organisations internationales. J'irai bientôt dans d'autres pays, dont la Tanzanie, Présidente en exercice de l'Union africaine siège.

Jusqu'à présent, l'attention internationale s'est surtout concentrée sur les échecs de la Somalie. Soucieux de rendre justice à la persévérance et au courage du peuple somalien, j'ai élargi le programme de travail en organisant en janvier une conférence sur la Somalie et le monde international des affaires afin d'examiner la manière dont le secteur privé peut aider le pays à réussir sa transition économique entre la guerre et la paix. Face au succès de la conférence, j'ai décidé d'organiser un autre sommet, de plus grande envergure, qui se tiendra la semaine prochaine. Il sera inauguré par le Premier Ministre somalien et réunira des personnalités internationales.

Nous devons reconnaître et encourager les efforts déployés par les Somaliens dans les domaines du commerce, des télécommunications et de l'infrastructure. Quoique encourageant, tout cela ne suffit pas. Même si, désormais, la Somalie retient davantage l'attention, trop peu reste fait pour mettre fin à la violence et à l'opportunisme. Je pense que la Somalie est prisonnière du passé et qu'on ne lui a jamais pardonné les actes de violence perpétrés contre la communauté internationale dans les années 90. Il semble que l'on répugne à retourner dans ce pays ou que l'on a délibérément choisi de punir l'ensemble des Somaliens, dont beaucoup n'étaient même pas encore nés à l'époque de la dernière intervention internationale.

Ce qu'il faut à présent, c'est l'engagement de la communauté internationale. Je ne demande pas aux pays étrangers de s'impliquer pour des raisons morales ou altruistes. Ils ont l'obligation contraignante d'intervenir dans un pays où les droits de l'homme et le droit humanitaire sont systématiquement violés. La responsabilité de protéger a été reconnue lors du Sommet mondial de 2005 puis entérinée par le Conseil de sécurité.

En effet, trop de temps est actuellement consacré à la collecte des données statistiques sur les souffrances du peuple somalien. La véritable bataille à remporter consiste à se rapprocher des victimes de la

violence armée, des violations des droits de l'homme, de la sécheresse et de la famine en vue de les protéger.

Lors de ma dernière intervention, j'avais appelé à une action simultanée sur les fronts politique et sécuritaire. Ces deux volets sont sans nul doute étroitement imbriqués. Aujourd'hui, nous enregistrons quelques progrès sur le volet politique avec le plan de réconciliation du Gouvernement. Mais, dans la mesure où ces deux volets devraient progresser ensemble et se renforcer l'un l'autre, une action similaire est aussi nécessaire sur le front sécuritaire. N'agir que sur l'un des deux volets, à savoir le front politique, revient à ne marcher que sur une jambe.

Les contingents ougandais et burundais accomplissent un travail excellent, ce qui relève clairement de la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale. Ces contingents méritent nos remerciements. En fait, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans la lettre en date du 20 septembre 2007 qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité, les options en matière de sécurité ne devraient pas se limiter seulement aux contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ou des Nations Unies. Une forte présence multinationale intérimaire devrait également être envisagée. Cela impliquerait aussi que les amis de la Somalie fournissent un appui politique, ainsi que des fonds et des contingents pour stabiliser la situation, de préférence sous la conduite d'un pays chef de file. Je vais poursuivre les efforts dans ce sens.

On peut faire davantage pour protéger les navires qui acheminent l'aide humanitaire, ainsi que la France en a pris l'initiative en décembre dernier. Le Danemark assume désormais la tâche d'escorter les navires et je crois savoir que les Pays-Bas se sont portés volontaires pour poursuivre ce travail. Je crois qu'il conviendrait d'élargir cette protection et d'établir un groupe spécial des Nations Unies, dont la mission serait de protéger les cargaisons d'aide humanitaire de l'ONU, de décourager le trafic des êtres humains, de réduire les actes de piraterie et de soutenir l'embargo sur les armes. Je viens de faire appel aux services d'un général à la retraite pour préparer une étude sur la piraterie au large des côtes somaliennes.

Pour que notre action soit véritablement crédible, nous devons déployer un personnel international bien plus nombreux à l'intérieur du pays. Cela vaut pour l'équipe de pays des Nations Unies, mais également pour mon bureau. Nous prendrions ainsi exemple sur le

très respecté Comité international de la Croix-Rouge à Mogadiscio. Être plus visible à l'intérieur du pays nous permettrait à tous d'avoir un rapport plus étroit avec les Somaliens, de recenser leurs besoins, de leur apporter une aide et de rétablir ainsi la réputation de l'ONU. Nulle autre institution ne bénéficierait davantage d'une telle initiative que le Conseil de sécurité qui, selon moi, devrait se rendre en Somalie cette année.

Pour favoriser les efforts visant à améliorer la stabilité et pour encourager la présence d'un personnel international plus nombreux en Somalie, il va nous falloir accélérer la réforme du secteur de la sécurité et la formation des forces de police.

Je considère toutes les mesures que je viens de mentionner comme une série de mesures de consolidation de la paix pouvant être prises à court terme et qui contribueraient ainsi à la stabilité.

La communauté internationale doit aussi aborder la question de l'impunité. Un nombre incalculable de vies ont été perdues et des milliers de personnes ont été chassées de leur demeure. Les responsables de cette violence continuent de profiter de la souffrance des autres. Voilà trop longtemps que nous apaisons les seigneurs de la guerre, les extrémistes et les fauteurs de trouble en maniant la carotte plutôt que le bâton. Ceux qui se sont rendus coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent rendre des comptes devant la Cour pénale internationale ou une autre instance internationale ou locale. Une commission d'enquête pourrait être constituée pour les crimes les plus graves. L'expert indépendant pourrait également s'impliquer davantage dans les questions relatives aux droits de l'homme.

Ces solutions ne peuvent pas toutes être imposées de l'extérieur. Les Somaliens eux-mêmes doivent changer leur approche. L'attitude voulant que le gagnant rafle tout, qui ne laisse aucune place au partage du pouvoir, a détruit le pays et sa réputation. Accepter des compromis dans le cadre de la négociation, ainsi que le montre la trêve d'Al-Hudaybiya entre le Prophète Mahomet et le peuple de La Mecque, événement historique qui revêt une importance fondamentale pour les pays musulmans, irait dans l'intérêt de tous. Tout le monde, de l'homme d'affaires au fermier et de l'homme politique au seigneur de guerre, tirerait parti de la réconciliation.

À l'évidence, la situation en Somalie est extrêmement complexe. C'est pourquoi notre analyse

ne devrait pas se fonder sur des articles de presse partisans ou inexacts, qui obtiennent un succès particulier auprès des internautes. Afin de prendre les bonnes décisions, nous avons besoin d'une analyse équilibrée, s'appuyant sur des informations de première main et sur une connaissance approfondie des questions en jeu et de la situation sur le terrain. L'approche idéologique ou dogmatique devrait donc céder le pas à une souplesse de tous les instants et au respect des principes fondamentaux des Nations Unies, à savoir venir en aide aux populations et maintenir la paix.

En conclusion, votre pays, Monsieur le Président, est par le passé venu en aide à la Somalie, notamment pour construire les aéroports que nous utilisons toujours aujourd'hui pour nous déplacer dans le pays. Il serait hautement symbolique que, sous votre présidence, le Conseil de sécurité tout entier s'accorde sur des mesures concrètes par lesquelles il ferait preuve envers la Somalie et son peuple de la même compassion qu'il a manifesté ailleurs en Afrique.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M. Mulet.

M. Mulet : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier de l'opportunité que vous m'accordez de présenter aux membres du Conseil de sécurité les recommandations de la mission d'établissement des faits en Somalie, conduite sous l'égide du Département des opérations de maintien de la paix. Cette mission fut déployée suite à la déclaration présidentielle du 9 décembre 2007 (S/PRST/2007/49), dans laquelle le Conseil a demandé au Secrétariat de considérer un appui supplémentaire qui pourrait être fourni à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ainsi que de continuer à développer les plans de contingence existants en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies qui succéderait à l'AMISOM.

La mission d'établissement des faits s'est rendue dans la région du 7 au 25 janvier 2008 et s'est entretenue avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ahmedou Ould Abdallah, avec l'Union africaine, ainsi qu'avec les acteurs régionaux et somaliens. La mission a également visité Merka, Baidoa, et Kismayo avant de passer trois jours à Mogadiscio où elle a rencontré le Premier Ministre ainsi que d'autres membres du Gouvernement et a pu évaluer la situation sécuritaire sur le terrain.

C'était aussi la première mission des Nations Unies à visiter Kismayo depuis la résurgence du conflit armé au début de la deuxième moitié de l'année 2006. À Mogadiscio, l'équipe a visité plusieurs quartiers de la capitale, afin d'évaluer la situation sécuritaire.

En évaluant les possibilités de déployer une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, la mission d'établissement des faits a conduit une analyse complète de la situation sécuritaire, y compris les menaces et les risques à la sécurité du personnel des Nations Unies. À cet égard, il est important de noter que la situation n'est pas la même dans l'ensemble du pays. Les conditions sécuritaires au nord sont relativement plus stables que celles au centre et au sud de la Somalie. Dans ces localités, le conflit demeure extrêmement complexe avec des alliances inextricables entre les clans, sous-clans et les extrémistes qui s'affrontent pour le contrôle de l'espace politique et économique, ainsi que des alliances temporaires entre certains groupes visant au retrait des forces armées éthiopiennes du pays.

Étant donné que le Gouvernement fédéral de transition a des capacités de régulation de l'activité économique et de maintien de l'ordre public limitées, les éléments criminels ainsi que d'autres groupes armés sont libres de s'accaparer de la collecte des revenus douaniers, portuaires, commerciaux, ainsi que ceux générés par la distribution de l'eau et de la terre. De plus, ces groupes sont également engagés dans le trafic d'armes, de drogues et la traite des êtres humains. Des tensions politiques inter et intraclaniques sont motivées par le contrôle des ressources, et dans de nombreux cas, elles sont liées aux activités d'éléments criminels et insurgés, mais ne peuvent pas être séparées de celles-ci.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le danger permanent d'enlèvement et d'extorsion limite les possibilités qu'ont les Nations Unies et les organismes humanitaires d'exercer leurs activités dans le pays. Or, l'équipe de pays des Nations Unies estime que ce sont maintenant près de 2 millions de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire.

Les tendances générales relatives à la sécurité à Mogadiscio semblent être proportionnelles au niveau des efforts militaires déployés par la coalition des forces armées éthiopiennes et des forces gouvernementales pour battre les éléments antigouvernementaux ou procéder au désarmement forcé. Entre juin et septembre 2007, il y a eu une forte

augmentation des échanges de tirs, des incidents dans lesquels étaient utilisés des engins explosifs improvisés, des attentats à la mine et des assassinats, mais une forte diminution des affrontements armés. Depuis le mois de septembre, la coalition des forces armées éthiopiennes et des forces gouvernementales a intensifié son action afin d'éliminer totalement les éléments antigouvernementaux radicaux à Mogadiscio. Il y a lieu de noter que, pendant le dernier trimestre de 2007, les attaques des éléments antigouvernementaux ont pris un tour plus coordonné et ont commencé à avoir lieu pendant la journée.

Des incidents ont lieu presque quotidiennement, et sont en majeure partie le fait de rebelles qui prennent pour cible les membres du Gouvernement fédéral de transition ainsi que le personnel éthiopien et de l'AMISOM. Les 8 et 9 février 2008, des grenades à main et des engins explosifs improvisés ont été utilisés dans des attaques dirigées contre le complexe des Nations Unies. Des menaces adressées aux Nations Unies ont aussi été affichées sur des sites Web islamistes.

En résumé, le Gouvernement fédéral de transition a progressé sur la voie de la mise en place d'un processus de paix sans exclusive et viable en tendant la main aux groupes d'opposition, mais la situation en matière de sécurité dans de nombreuses parties du pays, notamment à Mogadiscio, reste complexe, instable et imprévisible. En raison de la nature complexe du conflit, qui est déterminée par les changements d'alliance et les éléments extrémistes, la situation dans le sud et le centre de la Somalie peut changer d'un jour à l'autre, si bien que tout lieu réputé sûr un jour peut être dangereux le lendemain.

Je vais maintenant aborder les plans d'action pour le déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Les plans futurs éventuels sont présentés dans l'annexe du rapport dont vous êtes saisis, selon quatre scénarios, en vue de préparer le terrain pour le déploiement d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies. En se fondant sur ces scénarios, le Secrétariat a en outre élaboré des plans conditionnels concernant l'appui susceptible d'être fourni par la communauté internationale au processus de paix en Somalie.

Le premier correspond à la situation actuelle en Somalie. Le Gouvernement fédéral de transition, avec l'appui de ses partenaires nationaux et internationaux, poursuit ses efforts pour lancer un processus politique

viable et sans exclusive, y compris en engageant un dialogue. Entre-temps, les conditions de sécurité restent précaires. Selon ce scénario, la situation actuelle en matière de sécurité ne permet pas le déploiement du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) et du personnel de l'équipe de pays des Nations Unies à Mogadiscio et dans les parties australes et centrales du pays. Toutefois, le Département de la sûreté et de la sécurité, en consultation avec le responsable désigné, pourrait concevoir des solutions fiables pour assurer la sécurité qui permettrait à un nombre limité de membres du personnel de l'UNPOS et de l'équipe de pays des Nations Unies d'être transféré de Nairobi à Mogadiscio et vers d'autres régions du sud et du centre de la Somalie. Ce transfert permettrait à l'ONU de faciliter les efforts de médiation sur le terrain, de combler les graves lacunes humanitaires, et de contribuer au relèvement.

Le Conseil de sécurité pourrait envisager la création d'une force navale pour régulariser les initiatives unilatérales que certains États Membres prennent actuellement, à titre individuel, sous la forme soit d'un groupe d'intervention des Nations Unies, soit d'un groupe international d'intervention sous mandat de l'ONU. Ce plan pourrait aussi prévoir la fourniture d'une assistance médicale et logistique et d'un soutien de dernier recours au personnel des Nations Unies en Somalie.

Le deuxième scénario envisage une légère amélioration du processus politique, en tablant sur l'appui au dialogue d'une masse critique de l'opposition. Il se peut que la situation en matière de sécurité reste précaire, mais le dialogue s'est engagé sur les mesures à prendre pour l'améliorer. Cela pourrait créer les conditions nécessaires à un renforcement de la présence des Nations Unies à Mogadiscio et dans d'autres zones du sud et du centre de la Somalie.

Selon ce plan, l'objectif pour l'Organisation des Nations Unies serait de renforcer davantage son appui politique au processus de paix, en transférant le siège du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Mogadiscio – en plus des quelques personnes déployées initialement selon le premier scénario – afin de faciliter le dialogue politique sur le terrain. Suivant l'importance de la présence requise, la mise en place de ces dispositifs pourrait prendre beaucoup de temps et représenter un investissement considérable en termes de ressources et de mesures de protection matérielle.

Cette nouvelle évaluation devrait être entreprise dès le mois d'avril par le Département de la sûreté et de la sécurité, en étroite concertation avec le Département des affaires politiques, le UNPOS, le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix.

Le troisième scénario envisagé une certaine amélioration de la situation politique et des conditions de sécurité. Les principaux clans et factions, y compris une masse critique de groupes d'opposition armés, accepteraient et appliqueraient un code de conduite sur l'utilisation des armes. À défaut d'un accord complet sur la sécurité – un cessez-le-feu et la cessation des hostilités –, il serait ainsi établi un code minimum de comportement entre les groupes armés, qui s'engageraient notamment à ne pas attaquer le personnel de l'ONU et le personnel humanitaire. Le Gouvernement éthiopien et le Gouvernement fédéral de transition auraient fait savoir qu'ils sont prêts à envisager le retrait progressif des forces éthiopiennes de Mogadiscio.

Ce scénario repose sur l'hypothèse que le dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition aura été engagé, mais s'il doit être procédé au retrait des troupes éthiopiennes selon ce scénario, c'est-à-dire avant la conclusion d'accords politiques et de sécurité, il sera nécessaire de prévoir une force impartiale de stabilisation qui pourrait compter quelque 8 000 membres sérieusement entraînés et très compétents, ainsi que des effectifs de police.

Selon ce scénario, on observerait toujours des tensions claniques, des éléments extrémistes et il existerait le risque de voir reprendre le conflit. La force de stabilisation devrait disposer au moment voulu de renseignements exacts sur les groupes extrémistes et autres. Il lui faudrait aussi protéger matériellement ses bases contre les attaques au mortier et les attaques au lance-grenade. Les contingents devraient appliquer des tactiques propres à réduire autant que possible leur vulnérabilité aux bombes placées en bord de route, posséder des contre-mesures électroniques pour neutraliser les engins explosifs télécommandés par radio.

Une force des Nations Unies ne pourrait pas être chargée de ce rôle, car les contingents de maintien de la paix des Nations Unies, dans leur grande majorité, ne possèdent pas les compétences ni la formation ci-dessus exposées.

En conséquence, le Conseil de sécurité ne pourrait envisager cette solution que si des États Membres en ayant les moyens lui proposaient de former une coalition de pays aptes et disposés, sous une forte direction nationale, comme l'a proposé le Représentant spécial du Secrétaire général Ould Abdallah. La coalition formée par la force de « stabilisation » et l'AMISOM pourrait permettre le retrait des forces armées éthiopiennes de Mogadiscio.

Selon le quatrième scénario, un processus politique viable aurait été institué incluant les divers acteurs du sud et du centre de la Somalie et du Puntland, les parties ayant souscrit à un accord de partage du pouvoir politique et ayant accepté de renoncer à la violence, de déposer les armes et de s'engager à soutenir l'application d'une décision du Conseil de sécurité établissant une opération intégrée de maintien de la paix des Nations Unies. Il resterait probablement des fauteurs de troubles, mais ils auraient été marginalisés autant que possible. Dans ce scénario, les forces éthiopiennes auraient été retirées ou seraient en cours de retrait. Un accord militaire technique à l'appui de la paix aurait été signé par les principaux clans et factions, énumérant des dispositions propres à renforcer la sécurité, en particulier un cessez-le-feu.

Plusieurs conditions seraient nécessaires pour garantir les meilleures chances de succès d'une mission intégrée de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, selon ce scénario. Les missions d'évaluation stratégique et d'information ont réexaminé et précisé ces conditions avec leurs partenaires sur le terrain, et élaboré des propositions visant à une assistance progressive et interdépendante dans les domaines de la politique, de la sécurité et des programmes en vue de réaliser un processus politique et de consolidation de la paix ouvert à tous et stable en Somalie. Les conditions nécessaires incluent la cessation des hostilités et l'accord par l'ensemble des groupes principaux d'autoriser un suivi extérieur et un dialogue politique ouvert à tous.

Selon ce scénario, les effectifs militaires des Nations Unies nécessaires pour une opération de maintien de la paix de l'ONU en Somalie pourraient compter au total 27 000 personnes avec une composante éventuelle de police pouvant comprendre 1 500 membres. Préalablement au déploiement de toute mission des Nations Unies, un processus de planification de mission intégrée devra être mené à bien, comportant notamment une mission d'évaluation

technique d'ensemble en Somalie. La Mission maintiendrait notamment un environnement sûr et favorable au fonctionnement d'une organisation politique acceptable pour la majorité des parties prenantes et prêterait son concours à l'établissement d'institutions en matière de sécurité, de justice et d'administration pénitentiaire capables de garantir la légalité, et les capacités administratives et institutionnelles nécessaires pour fournir à la population les services élémentaires et sociaux dont elle a besoin.

Enfin, Monsieur le Président, concernant l'appui accordé à l'AMISOM, le 20 février 2008, j'ai reçu une lettre du Président de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, dans laquelle celui-ci demandait que l'Organisation des Nations Unies mette en place un ensemble de moyens d'appui financiers, logistiques et techniques à l'AMISOM, pour un montant total de quelque 817,5 millions de dollars. Le Secrétariat examine actuellement de quelle manière l'Organisation des Nations Unies pourrait répondre au mieux à cette demande. Dans l'intervalle, j'engage les États Membres à apporter un appui supplémentaire à l'Union africaine et aux pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM. Entre-temps, le Secrétariat continue de fournir les services de 10 planificateurs à l'Union africaine à Addis-Abeba qui appuient la planification pour l'AMISOM.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie M. Mulet pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public du Conseil de sécurité sur la situation en Somalie. Nous remercions également le Secrétaire général et son Représentant spécial de leur dévouement et de leurs efforts inlassables en faveur de la paix et de la stabilité en Somalie. Nous remercions aussi le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix. Le Sous-Secrétaire général a transmis au Conseil les détails figurant dans un rapport qui décrit une situation très grave. Nous remercions les missions de leur rapport.

Comme cela a été dit, le Conseil de sécurité a d'abord été saisi de la situation en Somalie au début de 1992. Il a consacré beaucoup d'énergie à la crise somalienne à cette époque et a adopté de nombreuses

résolutions. Celles-ci ont autorisé le déploiement de deux missions de maintien de la paix et d'une force multinationale.

Mais, après 16 années, le peuple somalien demande de se voir accorder une deuxième chance de régler une fois pour toutes cette tragédie interminable qui afflige le pays. Il faut saisir cette occasion. Le peuple somalien est fatigué de la guerre civile et des souffrances. Les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition se sont engagés sur la voie de la paix et de la réconciliation, comme l'a déclaré le Représentant spécial, et il faut saisir cette chance sans plus tarder.

L'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, pourraient tirer profit des précieuses leçons apprises des missions précédentes de l'ONU déployées dans des zones de guerres civiles et de conflits. Dans certains cas, l'ONU a été en mesure de dépêcher des missions de consolidation et de maintien de la paix qui ont contribué utilement à faire cesser les conflits et à consolider la paix dans les pays touchés. Nous espérons donc qu'après tout ce temps, l'action concertée des Nations Unies et de la communauté internationale contribuera à apporter la paix, la sécurité et la stabilisation en Somalie.

Le rapport du Secrétaire général et la mission d'information interorganisations en Somalie (S/2008/178) indiquent clairement que la communauté internationale a une responsabilité évidente et manifeste à l'égard du peuple somalien. Cette responsabilité oblige le Conseil de sécurité à voir plus loin que les limitations imposées par les conditions actuelles de sécurité, à réfléchir à une solution éventuelle et à avancer des idées sur ce qu'il serait possible de faire dans les limites déjà mentionnées dans le document de la mission d'information du Département des opérations de maintien de la paix, afin de créer des conditions dans lesquelles l'ONU puisse participer sans réserve. Nous demandons un engagement réel de la part de l'ONU et du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a aussi la responsabilité de protéger et d'aider le Gouvernement somalien légitime, comme il assiste des gouvernements dans d'autres conflits. Le silence et l'inaction ne sont plus aujourd'hui des options viables. La communauté internationale en général et le Conseil de sécurité en particulier doivent participer sérieusement au processus de consolidation de la paix en Somalie. Ce processus enverrait le message adéquat au peuple somalien, aux

organisations régionales et sous-régionales et aux donateurs internationaux. Il aiderait à renforcer le processus actuel de réconciliation nationale et appuierait ainsi les efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien de transition pour instaurer la paix et la réconciliation dans le pays.

Tandis que le Gouvernement somalien s'efforce d'instaurer la paix et la stabilité dans le pays avec des ressources limitées et l'assistance de la communauté internationale, il reste encore quelques éléments – les « fauteurs de troubles » – qui font le contraire. Nous avons pris note des diverses idées figurant dans le rapport, en particulier pour ce qui est des plans conditionnels et des scénarios proposés et de la réinstallation des organismes des Nations Unies en Somalie, ce dont nous nous félicitons.

Selon nous, la stratégie et les plans conditionnels les plus viables, pratiques et efficaces consistent à adopter d'urgence un plan conditionnel opportun et judicieusement intégré comprenant les quatre éléments décrits dans le rapport.

Nous pensons également qu'il est grand temps que les institutions de l'ONU se réinstallent en Somalie, comme cela a été proposé, le plus rapidement possible. Il y a de nombreuses grandes villes dans le pays qui sont à même d'accueillir les institutions de l'ONU, actuellement basées à Nairobi, et de répondre à leurs besoins en matière de sécurité. Nous tenons également à insister sur le facteur temps, sur la nécessité d'agir sans délai et sur le fait qu'il est important d'accélérer le processus dans son ensemble afin de ne pas perdre notre élan et de saisir les occasions qui se présentent.

Pour terminer, nous avons de bonnes raisons d'être positifs et optimistes quant à l'avenir tant que la communauté internationale parlera d'une seule voix sur la situation en Somalie, sous l'égide du Représentant spécial du Secrétaire général. Nous espérons vivement que, cette fois-ci, les délibérations du Conseil de sécurité donneront des résultats concrets. Nous souhaitons rappeler que mon gouvernement est fermement déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire avancer un dialogue inclusif et la réconciliation nationale dans le pays dans les meilleurs délais, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général.

Le Président (*parle en russe*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : La délégation ougandaise vous est reconnaissante, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de prendre part à ce débat important consacré à la situation en Somalie. Je voudrais remercier le Secrétaire général de son dernier rapport sur la Somalie en date du 14 mars 2008 (S/2008/178), qui illustre combien il demeure intéressé par la question et déterminé à trouver une solution aux problèmes qui assaillent la Somalie.

Le Conseil de sécurité est saisi de la question de la situation en Somalie depuis quelque temps déjà. En fait, la résolution 1801 (2008) rappelle, dans le premier alinéa du préambule, les résolutions et déclarations présidentielles précédentes en la matière. En d'autres termes, il y a longtemps que le Conseil a compris que la situation en Somalie représente et continue de représenter une menace à la paix et la sécurité internationales dans la région. C'est pour cette raison que le Conseil a autorisé la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales en Somalie. Ce mandat a été prorogé de temps à autre, la dernière prorogation, pour une nouvelle période de six mois, figurant dans la résolution 1801 (2008) du Conseil de sécurité.

Je tiens à souligner toutefois qu'au titre de l'Article 24 de la Charte, le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil peut toutefois, comme cela a été fait au titre du Chapitre VIII de la Charte, autoriser un organisme régional à assumer cette tâche en son nom, et c'est ce qui a été fait avec l'AMISOM.

Permettez-moi de rappeler néanmoins que déléguer notre autorité ne signifie pas abdiquer. C'est pour cela que l'Ouganda et de nombreux autres pays ont continuellement appelé le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en Somalie, étant donné les moyens limités dont l'AMISOM a jusqu'à présent disposé pour s'acquitter de cette tâche. Je tiens à remercier le Conseil de sécurité d'avoir reconnu le travail important réalisé par les forces ougandaises en Somalie, ainsi que notre engagement soutenu à l'appui des efforts de l'AMISOM. Je tiens à réaffirmer l'engagement de l'Ouganda à cet égard. Permettez-moi d'aborder maintenant deux questions.

Premièrement, l'Ouganda et le Burundi sont jusqu'à présent les seuls pays à avoir déployé des

contingents en Somalie. D'autres pays qui s'y étaient engagés n'ont pas honoré leur engagement. Nous avons appelé la communauté internationale à fournir l'appui logistique et financier nécessaire, et nous remercions les pays qui sont venus en aide, notamment les États-Unis, mais peu de choses ont été accomplies jusqu'à présent. Dans sa résolution 1801 (2008), le Conseil de sécurité a exhorté les États Membres à fournir des ressources financières, du personnel, de l'équipement et des services en vue du plein déploiement de l'AMISOM. Nous estimons cependant que le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle plus actif en mobilisant les ressources nécessaires, y compris dans les domaines financier et logistique.

En deuxième lieu, nous avons exhorté le Conseil de sécurité à prendre la relève de l'AMISOM. Hélas, rien n'a été fait. Nous avons beaucoup entendu qu'il fallait « développer les plans conditionnels existants en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies ayant vocation à remplacer l'AMISOM ». Ce membre de phrase apparaît dans la résolution 1772 (2007); dans la déclaration présidentielle en date du 19 décembre 2007 (S/PRST/2007/49) et maintenant au paragraphe 6 de la résolution 1801 (2008). La question qui se pose est la suivante : quand allons-nous passer de la théorie à la pratique? Nous notons au paragraphe 40 du rapport du Secrétaire général qu'il propose cette fois, parmi de nombreux scénarios, que le déploiement des soldats de la paix de l'ONU soit subordonné à certaines conditions. En fait, nous pensons que tous les scénarios doivent être envisagés, et qu'ils ne doivent pas être mutuellement exclusifs. Il est utile de citer le paragraphe 40 :

« Le quatrième scénario prévoit le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies conçue pour la Somalie en le subordonnant à l'existence d'accords politiques et d'arrangements de sécurité de vaste portée. Ces accords politiques et les engagements convenus en matière de sécurité devraient comprendre des dispositions générales sur le partage du pouvoir, le dépôt des armes, le respect des droits de l'homme, la facilitation de l'aide humanitaire et le développement des pouvoirs publics. Une force comptant un nombre de bataillons d'infanterie compris entre 15 et 21 serait requise. L'effectif de la composante militaire des Nations Unies pourrait atteindre

27 000 et l'élément de police pourrait comprendre 1 500 hommes au maximum. »

Il ressort de ce paragraphe que les soldats de la paix ne seront pas déployés, à moins qu'il n'y ait d'abord une paix à maintenir en Somalie. Les conditions énoncées sont importantes et tout devrait être mis en œuvre pour les remplir, mais nous pensons que ces conditions ne devraient pas être des préalables. J'ai eu l'occasion de dire au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale qu'il peut y avoir des situations, notamment en Somalie, dans lesquelles le Conseil de sécurité devrait également prendre part à l'instauration de la paix. Nous ne sommes, en effet, pas persuadés par le raisonnement figurant dans le rapport. S'il n'y avait pas de paix à maintenir, pourquoi le Conseil de sécurité a-t-il autorisé l'AMISOM, qui agissait en fait en son nom?

Je ne souhaite pas établir de parallèles ici, mais je voudrais tout de même citer l'exemple du Darfour. Personne ne peut dire avec certitude qu'il y a une paix à maintenir au Darfour; pourtant, l'ONU a autorisé le déploiement de soldats de la paix de l'ONU au Darfour. Nous devons éviter de donner l'impression d'appliquer la formule « deux poids deux mesures ».

Pour terminer, l'Ouganda exhorte le Conseil de sécurité à faire ce qui suit: agir rapidement pour mobiliser la communauté internationale avec l'ONU comme chef de file, aux fins de fournir l'appui

logistique et financier nécessaire à l'AMISOM afin qu'elle se déploie pleinement en Somalie. À cet égard, l'Ouganda demande au Secrétaire général de répondre favorablement à la proposition faite par le Président de l'Union africaine, dans sa lettre du 20 février 2008, de mettre en place un ensemble de mesures d'appui financier, logistique et technique.

Je suis convaincu que le déploiement complet de l'AMISOM permettra de disposer d'une force de stabilisation en attendant l'arrivée des forces de maintien de la paix des Nations Unies; en effet, elle devrait être au cœur de la force prévue des Nations Unies.

Deuxièmement, il est nécessaire d'achever la planification et de procéder rapidement au déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies pour remplacer l'AMISOM sans conditions préalables.

L'Ouganda est présent en Somalie pour une bonne cause, et nous maintiendrons le cap, car nous pensons que la communauté internationale ne doit pas abandonner ce pays.

Le Président (*parle en russe*): Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 20.